

## NEWS DES DOUANES SUISSES



### Suppression des droits de douane sur les produits industriels au 01.01.2024

La suppression des droits de douane sur les produits industriels entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

En Suisse, les produits industriels comprennent l'ensemble des biens, à l'exception des produits agricoles (produits agricoles transformés et aliments pour animaux inclus) et des produits de la pêche.

La suppression des droits de douane sur les produits industriels touche par conséquent l'ensemble des marchandises des chapitres 25 à 97 du tarif des douanes, à l'exception de quelques marchandises des chapitres 35 et 38 qui sont considérées comme des produits agricoles.

Ainsi, ces produits ne seront plus soumis à des droits de douane à l'importation en Suisse à partir du 01.01.2024, quelle que soit l'origine de la marchandise.

La suppression des droits de douane industriels n'engendrera aucun changement dans les procédures douanières. L'obligation de déclaration d'importation, y compris l'indication correcte des numéros tarifaires des marchandises à importer, reste en vigueur.

Avec ce changement, il ne sera plus obligatoire de fournir une preuve d'origine (PO) valide pour bénéficier d'une importation en franchise de droits de douane en Suisse. Néanmoins, si une preuve d'origine formellement valide est disponible, DPD Suisse continuera à appliquer l'origine préférentielle par défaut, même si le nouveau taux de droit de douane est de 0.-

[Suppression des droits de douane sur les produits industriels \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)

### Nouveaux Taux de TVA à partir du 01.01.2024

A partir du 1er janvier 2024, les taux de TVA suivants seront appliqués en Suisse :

Taux normal : 8,1% (au lieu de 7,7 % aujourd'hui)  
Taux réduit : 2,6 % (au lieu de 2,5 % aujourd'hui)

[Nouveaux taux de TVA à partir du 01.01.2024 \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)

### Avez-vous des questions?

DPD (Suisse) SA  
Mülibachstrasse 41  
8107 Buchs ZH  
Tél. 0848 373 372  
[www.dpd.ch](http://www.dpd.ch)

